

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

- pour l'agrandissement du bâtiment situé au 3429, rue Peel, l'usage « restaurant » dont la superficie déroge au maximum prescrit ainsi que l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et et à l'article 315 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). [dossier 1134400008];
- aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages du bâtiment portant les numéros 350-360, rue Mayor, l'usage « école d'enseignement spécialisé », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au sous-paragraphe b) du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). [dossier 1134400009];
- dans le bâtiment portant le numéro 1430, rue De la Montagne, l'usage « parc de stationnement public intérieur » pour une aire de stationnement intérieure qui est actuellement en activité à titre d'usage accessoire à l'Hôtel de la Montagne, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et conformément à l'article 232.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). [dossier 1134400001].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 11 juin 2013, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 25 mai 2013

M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*